

Fiche de Données de Sécurité GYPSTRAY

Révision n. 5
Du 07/10/2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination: GYPSTRAY

Code: C400441

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Seulement pour usage professionnel. Détergent pour l'enlèvement du plâtre dental.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale

Zhermack S.p.a

Via Bovazecchino 100

45021 Badia Polesine (RO)

Italy

tel. +39 0425-597611

fax +39 0425-597689

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

msds@zhermack.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS-France): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24h/ 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

◆ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

◆ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

◆ Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Fiche de Données de Sécurité GYPSTRAY

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Acide éthylenediaminetetraacétique

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non Applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 10% - < 20%	Acide éthylenediaminetetraacétique	CAS: 139-33-3 EC: 205-358-3 REACH No.: 01-21194867 75-20-XXXX	3.9/2 STOT RE 2 H373 3.1/4/Ional Acute Tox. 4 H332
>= 5% - < 10%	éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	Numéro Index: CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9 REACH No.: 01-21194867 62-27-XXXX	3.9/2 STOT RE 2 H373 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.1/4/Ional Acute Tox. 4 H332 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 0,5% - < 1%	hydroxyde de sodium soude caustique	Numéro Index: CAS: 1310-73-2 EC: 215-185-5 REACH No.: 01-21194578 92-27-XXXX	2.16/1 Met. Corr. 1 H290 3.2/1A Skin Corr. 1A H314
>= 0,3% - < 0,5%	nitrilotriacétate de trisodium	Numéro Index: CAS: 5064-31-3 EC: 225-768-6	3.6/2 Carc. 2 H351 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Fiche de Données de Sécurité

GYPSTRAY

Laver entièrement le corps (douche ou bain).
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitements :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhale les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-sauveteurs:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les sauveteurs:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Fiche de Données de Sécurité GYPSTRAY

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Voir la section 10.5.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

GYPSTRAY

Acide ethylenediaminetetraacétique - CAS: 139-33-3

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
Aucune donnée disponible								

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
Aucune donnée disponible								

hydroxyde de sodium soude caustique - CAS: 1310-73-2

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
VME/VLE	2 mg/m ³		8h	2 mg/m ³		15min	Inhalable	SWITZERLAND
AK	2 mg/m ³		8h	2 mg/m ³		15min		HUNGARY
GVI/KGVI				2 mg/m ³		15min		CROATIA
HTP				Plafond 2 mg/m ³		15min		FINLAND
MAK	2 mg/m ³		8h	4 mg/m ³		15min	Inhalable	AUSTRIA
NDS/NDSCh	0.5 mg/m ³		8h	1 mg/m ³		15min		POLAND

Fiche de Données de Sécurité GYPSTRAY

NGV/KGV	1 mg/m3		8h	2 mg/m3		15min	Inhalable	SWEDEN
NPEL	2 mg/m3		8h				Inhalable	SLOVAKIA (Slovak Republic)
OELV				2 mg/m3		15min		IRELAND
RD				Plafond 2 mg/m3		15min		LITHUANIA
RV	0.5 mg/m3		8h					LATVIA
TLV	2 mg/m3		8h					NORWAY
TLV	1 mg/m3		8h	2 mg/m3		15min		CZECH REPUBLIC
TLV				Plafond 2 mg/m3		15min		DENMARK
TLV	2 mg/m3		8h					BULGARIA
TLV	2 mg/m3		8h	2 mg/m3		15min		GREECE
TLV-ACGIH				Plafond 2 mg/m3		15min		
VLEP	2 mg/m3		8h					FRANCE
VLEP	2 mg/m3		8h					BELGIUM
WEL				2 mg/m3		15min		UNITED KINGDOM
VLA				2 mg/m3		15min		SPAIN
MV	2 mg/m3		8h	2 mg/m3		15min		SLOVENIA
MAK	2 mg/m3		8h	2 mg/m3		15min	Inhalable	SWITZERLAND
ACGIH				Plafond 2 mg/m3			URT, eye, and skin irr	

nitrilotriacétate de trisodium - CAS: 5064-31-3

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
Aucune donnée disponible								

Valeurs limites d'exposition DNEL

Acide ethylenediaminetetraacétique - CAS: 139-33-3

Travailleur professionnel: 2.5 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 2.5 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Fiche de Données de Sécurité GYPSTRAY

Travailleur professionnel: 2.5 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 2.5 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

éthylènediaminetétracétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

Travailleur professionnel: 1.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 0.6 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 1.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 2.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 2.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 2.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

hydroxyde de sodium soude caustique - CAS: 1310-73-2

Travailleur professionnel: 1 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 1 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

Acide éthylenediaminetetraacétique - CAS: 139-33-3

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.72 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 2.2 mg/l

Cible: écoulement intermittent - valeur: 1.2 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.22 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 42 mg/l

éthylènediaminetétracétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.72 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 2.2 mg/l

Cible: écoulement intermittent - valeur: 1.2 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.22 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 43 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Précautions à prendre:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection des yeux:

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements de travail et des chaussures de sécurité à usage professionnel.

Protection des mains:

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail.

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

Protection respiratoire:

Fiche de Données de Sécurité GYPSTRAY

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte (ex. TLV-TWA).

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Liquide,bleu	--	--
Odeur:	Caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	Non disponible	--	--
pH :	7,5 - 9,5	--	--
Point de fusion/congélation:	Non disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non disponible	--	--
Point éclair:	Non disponible	--	--
Vitesse d'évaporation :	Non disponible	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas important	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible	--	--
Pression de vapeur:	Non disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Non disponible	--	--
Densité relative:	1.3 g/cm3	--	--
Hydrosolubilité:	Soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non disponible	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas important	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	--
Température de décomposition:	Pas important	--	--
Viscosité:	Non disponible	--	--
Propriétés explosives:	Non disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Non disponible	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	Non disponible	--	--
Liposolubilité:	Non disponible	--	--
Conductibilité:	Non disponible	--	--
Propriétés caractéristiques	Non disponible	--	--

Fiche de Données de Sécurité GYPSTRAY

des groupes de substances			
---------------------------	--	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

GYPSTRAY

a) toxicité aiguë

Non classé

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

f) cancérogénicité

Non classé

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le produit est classé: STOT RE 2 H373

j) danger par aspiration

Non classé

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Acide ethylenediaminetetraacétique - CAS: 139-33-3

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation > 1 ml - Durée: ZHE_6H - Source: (OCSE 403, MSDS supplier).

Fiche de Données de Sécurité GYPSTRAY

Test: LD50 - Voie: Orale > 2000 mg/kg - Source: (test BASF, MSDS supplier).

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèces: Lapin - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (MSDS supplier).

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèces: Lapin - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (MSDS supplier).

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Espèces: Guinea pig - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (OECD 406, MSDS supplier).

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 1780 mg/kg - Source: (ECHA dossier).

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèces: Lapin - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (MSDS supplier).

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèces: Lapin - Corrosif pour les yeux - Source: (MSDS supplier).

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Espèces: Guinea pig - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (OECD 406, MSDS supplier).

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: In vitro - Négatif - Source: (MSDS supplier).

Test: In vivo - Négatif - Source: (MSDS supplier).

f) cancérogénicité:

Négatif - Source: (MSDS supplier).

g) toxicité pour la reproduction:

Négatif - Source: (MSDS supplier).

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Voie: Inhalation - Positif - Source: (Target organ: respiratory system, MSDS supplier).

j) danger par aspiration:

Non applicable

hydroxyde de sodium soude caustique - CAS: 1310-73-2

a) toxicité aiguë:

Non applicable

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Corrosif pour la peau

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèces: Lapin - Corrosif pour les yeux - Source: (OECD 405, ECHA dossier).

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (patch test, ECHA dossier).

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Non applicable

nitrilotriacétate de trisodium - CAS: 5064-31-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg - Source: (ECHA dossier).

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1750 mg/kg - Source: (similar OECD 401, ECHA dossier).

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèces: Lapin - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (OECD 404, ECHA dossier).

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèces: Lapin - Irritant pour les yeux - Source: (OECD 405, ECHA dossier).

Fiche de Données de Sécurité GYPSTRAY

- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (OECD 406, ECHA dossier).
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: In vitro - Négatif - Source: (OECD 471, Ames test, ECHA dossier).
- f) cancérogénicité:
Voie: Orale - Espèces: Rat - Données insuffisantes - Source: (OECD 451, ECHA dossier).
- g) toxicité pour la reproduction:
Voie: Orale - Espèces: Rat - Négatif - Source: (OECD 416, ECHA dossier).
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Voie: Inhalation - Négatif - Source: (ECHA dossier).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

GYPSTRAY

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acide ethylenediaminetetraacétique - CAS: 139-33-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48h (Daphnia magna, MSDS supplier).

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96h (Lepomis macrochirus, MSDS supplier).

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72h (Scenedesmus subspicatus, MSDS supplier).

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 36.9 mg/l - Durée h: 35d (OECD 210, Brachydanio rerio, MSDS supplier).

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 121 mg/l - Durée h: 96h (publication, Lepomis macrochirus, ECHA dossier).

nitrilotriacétate de trisodium - CAS: 5064-31-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Durée h: 48h (APHA (1971) 13th ed, Gammarus pseudolimnaeus, ECHA dossier).

Point final: IC50 - Espèces: Algues > 91.5 mg/l - Durée h: 72h (OECD 201, Desmodesmus subspicatus, ECHA dossier).

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Durée h: 96h (APHA (1971)-13th ed, Pimephales promelas, ECHA dossier).

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 10 mg/l (EPA OPP 72-5, Pimephales promelas, ECHA dossier).

12.2. Persistance et dégradabilité

Acide ethylenediaminetetraacétique - CAS: 139-33-3

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

nitrilotriacétate de trisodium - CAS: 5064-31-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

Fiche de Données de Sécurité

GYPSTRAY

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non disponible

14.4. Groupe d'emballage

Non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non Applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Fiche de Données de Sécurité GYPSTRAY

Aucune restriction.

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucune

Lagerklasse selon TRGS 510:
LGK 10

Composition selon l'annexe VII.a du Règl. (CE) 648/2004:
15% = X < 30%: sodium salt of EDTA

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012:
Aucune.

California Proposition 65
Substances énumérées dans California Proposition 65:
Aucune.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :
Acide ethylenediaminetetraacétique
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium
hydroxyde de sodium soude caustique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Carc. 2	3.6/2	Cancérogénicité, Catégorie 2
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Fiche de Données de Sécurité GYPSTRAY

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECHA – European Chemical Agency
GESTIS - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance
IARC – International Agency for Research on Cancer
IPCS INCHEM – International Programme on Chemical Safety
ISS – Istituto Superiore di Sanità
PubChem - open chemistry database at the National Institutes of Health (NIH)

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.

**Fiche de Données de Sécurité
GYPSTRAY**

TWA: Moyenne pondérée dans le temps
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.